



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 25 Novembre 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

Objet : Avenant n°1 – Lot 1- Marché n°23005DTIST – Travaux de transformation de l'aire de jeu naturelle en gazon synthétique du stade de Volpajo

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le 25 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

Objet : Avenant n°1 – Lot 1- Marché n°23005DTIST – Travaux de transformation de l'aire de jeu naturelle en gazon synthétique du stade de Volpajo

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°23005DTIST – Lot n°1 Terrassement Drainage Arrosage Clôture a été notifié le 12/10/2023 à l'entreprise SAS Terrassements Corse - TERRACO, sise 20213 Penta di Casinca (SIRET : 397 996 349 00056), pour un montant initial de 445 765 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 42 347 € HT correspondant à une augmentation de 9.5 % par rapport au montant du marché initial :

- *Purge et substitution de matériaux rendu nécessaire par un sol impropre après décapage : 14 674 € HT*
- *Mise en œuvre d'une couche d'interface entre matériaux de granulométries différentes sur l'intégralité de la surface 10 300 m² : 20 745 € HT*
- *Terrassement en sur-profondeur et remblaiement en grave drainante pour les drains 160 mm à ancrer dans la plateforme : 7 658 € HT*
- *Travaux de raccordement à la dalle béton des vestiaires Sud. Déplacement point d'eau, reprise de clôture rigide, dalle béton pour 28 m² : 3 220 € HT*
- *Non réalisation de réseaux électriques prévus au forfait 7.2 du DPGF par remplacement d'électrovannes avec commande radio : - 2 450 € HT*
- *Non réalisation de la forme en béton devant le portail de 4.0 m : - 1 500 € HT*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Objet : Avenant n°1 – Lot 1- Marché n°23005DTIST – Travaux de transformation de l'aire de jeu naturelle en gazon synthétique du stade de Volpajo

APPROUVE (À l'unanimité)

L'avenant n°1 au marché n°23005DTIST – Lot 1 relatif Travaux de transformation de l'aire de jeu naturelle en gazon synthétique du stade de Volpajo ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

- Que l'avenant n°1 au marché n°23005DTIST – Lot 1 entraine une plus-value totale de 42 347 € HT correspondant à une augmentation de 9.5 % par rapport au montant du marché initial ;
- Que le nouveau montant du marché est porté à 488 112 € HT ;
- Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 21 ;
- Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **10 DEC. 2024**
et publication ou notification
du **10 DEC. 2024**
La Directrice des Affaires Générales
Chjara AIELLO